

Conseil communal

Décisions du conseil du 9 mars 2023

Parking d'Hérémece

Le conseil décide d'adjuger la fourniture du bois du parking d'Hérémece (CFC 214 et 215), au triage forestier du Cône de Thyon.

Informatique

Le conseil adjuge la mise en place des programmes en lien avec la Gestion électronique des documents, au Groupe T2i.

Le conseil a pris connaissance du rapport de la directrice de la crèche, ainsi que du préavis favorable de la commission ad hoc, en lien avec l'installation du programme « mon portail », de la société CeRFI SA, pour la gestion administrative de la crèche, de l'UAPE et de la cantine d'Hérémece. Il décide de mettre en place ce programme.

Bâtiments communaux

Le conseil décide d'adjuger les travaux d'étude de transformation du bâtiment de l'ancienne Raiffeisen d'Hérémece au bureau fday architecture Sàrl.

Le conseil décide d'adjuger les travaux de réfection des escaliers extérieurs de l'école d'Hérémece à l'entreprise Sika Travaux SA.

Le conseil décide d'adjuger les travaux suivants, en lien avec la rénovation du bâtiment de l'administration communale :

- la modification des fenêtres de la cage d'escalier et des WC à l'entreprise Déneriaz infrastructures et bâtiment SA ;
- la modification des fenêtres de toiture à l'entreprise Edouard Bovier et fils SA ;
- le démontage de la sous toiture à l'entreprise Edouard Bovier et fils SA ;
- Les travaux d'électricité – courant fort (CFC 232) à Oïken Solutions SA ;
- Les travaux d'électricité – courant faible (CFC 236) à Dayer et fils électricité sàrl ;
- Les travaux de chauffage (CFC 243) à Edouard Bovier et fils SA ;
- Les travaux d'installations sanitaires (CFC 251) à Bruno Genolet et fils sàrl ;
- Les travaux de plâtrerie et de peinture (CFC 271 et 285) à ZanaColor sàrl ;
- Les ouvrages métalliques (CFC 272) à Debons Métal Sàrl ;
- Les portes intérieures en bois et menuiserie courante (CFC 273 et 273.3) à Albert Seppey et fils SA ;
- Les armoires murales et les rayonnages (CFC 273.1) à Albert Seppey et fils SA ;
- Les revêtements de sols en matière synthétique (CFC 281.2) à Mabillard Yvon et fils SA ;

- Les revêtements de sols en pierre et carrelage (CFC 281.4et 281.6) à Morard Carrelage et revêtement de sol SA ;
- Les travaux des faux-plafonds en plâtre (CFC 283.2) à ZanaColor Sàrl.

Le conseil décide d'adjuger les travaux suivants concernant le studio dans le bâtiment de l'ancienne école de Mâche :

- Menuiserie et appareils de cuisine à Albert Seppey et fils SA ;
- Electricité à Dayer et fils électricité sàrl ;
- Peinture à Stany Levrand sàrl.
- Revêtement de sol à SÉGÉ Lathion sàrl ;
- Sanitaire à Bruno Genolet et fils sàrl.

Le conseil décide d'adjuger les travaux suivants, concernant l'entretien de la toiture et des façades de la halle de Leteygeon :

- Echafaudages à Ardag SA ;
- Menuiserie à Albert Seppey et fils SA ;
- Ferblanterie – couverture et serrurerie à Edouard Bovier et fils SA.

Promotion des énergies renouvelables

Le conseil accepte 6 demandes de subventions pour les énergies renouvelables, présentées par des citoyens.

Aide au logement

Le conseil accepte 4 demandes de subventions d'aide au logement, présentées par des citoyens.

Autorisations de construire

Le conseil délivre 4 autorisations de construire.

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE

Quelques décisions du conseil susceptibles de vous intéresser. Seule la notification officielle fait foi.